

Collection Insee Références

FRANCE, PORTRAIT SOCIAL
Édition 2018

Sous embargo jusqu'au mardi 20 novembre 2018 à 18h00



Mesurer pour comprendre

DOSSIER DE PRESSE

SOMMAIRE

Introduction	p. 5
Éclairages sur les seniors	p. 7
De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ?	p. 9
Qui travaille après 65 ans ?	p. 10
La génération 1950 : une retraite plus longue et une pension plus élevée que celles des assurés nés en 1944 et 1956	p. 11
Niveau de vie et patrimoine des seniors : la progression au fil des générations semble s'interrompre pour les générations de seniors les plus récentes.....	p. 12
État de santé et dépendance des seniors	p. 13
Les activités des seniors : de moins en moins diversifiées passé 75 ans	p. 14
Dossiers	p.15
Entre 2008 et 2016, les réformes sociales et fiscales ont pesé sur le revenu des ménages mais ont renforcé le rôle d'amortisseur social du système redistributif	p. 17
Les réformes des prestations et prélèvements mises en œuvre en 2017 ont un impact quasi nul sur les inégalités de niveau de vie	p. 19
L'Insee en quelques mots	p. 21

INTRODUCTION

France, portrait social s'adresse à tous ceux qui souhaitent mieux connaître la société française.

Cet ouvrage transversal de la collection *Insee Références* propose d'abord un éclairage sur les personnes de 65 ans et plus : **les seniors**. À quel rythme la société française va-t-elle vieillir au cours des cinquante prochaines années ? Comment évoluent, au fil des générations de seniors, le niveau des pensions de retraite, le niveau de vie et le montant de patrimoine ? Qui travaille encore après 65 ans ? Quel est l'état de santé des seniors ? À quoi occupent-ils leur journée ?

Deux dossiers analysent ensuite de manière approfondie les **effets des réformes sociales et fiscales sur le revenu des ménages et les inégalités**.

- Le premier s'intéresse aux **réformes intervenues entre 2008 et 2016** : si elles ont pesé sur le revenu des ménages, elles ont aussi réduit les inégalités.
- Le deuxième se concentre sur les **réformes ayant eu lieu en 2017** : elles n'ont au total eu d'impact ni sur le revenu des ménages, ni sur les inégalités, les effets des différentes mesures se compensant.

Enfin, une quarantaine de **fiches synthétiques**, présentant les données essentielles et des comparaisons européennes, complètent ce panorama social.

La collection *Insee Références* propose un état des lieux périodique des grandes questions économiques et sociales.

Les données et les commentaires se fondent sur les sources et les méthodes d'analyse de la statistique publique.

Dans la même collection

Les acteurs économiques et l'environnement, édition 2017

Tableaux de l'économie française, édition 2018

Formations et emploi, édition 2018

Les revenus et le patrimoine des ménages, édition 2018

L'économie française, édition 2018

Les entreprises en France, édition 2018

Éclairages sur les seniors

De 2,8 millions de seniors en 1870 en France à 21,9 millions en 2070 ?

Au 1er janvier 2018, la France compte **13,1 millions de personnes de 65 ans ou plus**, appelées seniors. Si les tendances démographiques récentes se poursuivaient, la France compterait **21,9 millions de seniors en 2070**, soit 8,8 millions de plus qu'en 2018. La quasi-totalité de la hausse de la population d'ici 2070 concernerait les seniors, qui représenteraient alors **29 % de la population, contre 20 % en 2018**. La proportion de seniors devrait continuer à augmenter rapidement jusqu'en 2040, année à partir de laquelle toutes les générations du baby-boom auront dépassé l'âge de 65 ans. Après cette date, la proportion de seniors devrait augmenter beaucoup plus modérément. **La part des jeunes seniors âgés de 65 à 74 ans devrait rester quasiment stable jusqu'en 2070**, autour de 11 %. Ce sont surtout **les plus âgés des seniors, les 75 ans ou plus, qui devraient contribuer au vieillissement à venir**. Leur part dans la population devrait s'accroître à partir de 2021 pour les 75-84 ans et à partir de 2031 pour les 85 ans ou plus.

Le vieillissement en France n'est pas un phénomène nouveau

Depuis 1870, la pyramide des âges s'élargit au-delà de 65 ans (*figure*). Le nombre de seniors a été multiplié par 1,3 entre 1870 et 1920. À partir de 1920, il a continué à croître mais à un rythme plus élevé, doublant presque tous les 50 ans : la France comptait **3,5 millions de seniors en 1920, 6,5 millions en 1970 et 13,1 millions en 2018**. La part des seniors dans la population a également augmenté. Elle était **de 7 % en 1870**. Elle est passée à **9 % en 1920, 13 % en 1970**, puis **20 % en 2018**. Le vieillissement est la **conséquence de la hausse continue de l'espérance de vie** depuis la fin du XIXe siècle hormis pendant les guerres et certaines années de baisse spécifiques.

Le rythme du vieillissement au cours des 50 prochaines années devrait être du même ordre de grandeur que celui observé au cours des 50 dernières années, durant lesquelles la part des seniors a été multipliée par 1,5.

Le vieillissement en France n'est pas un phénomène isolé

Le vieillissement de la population constaté en France s'observe également au niveau européen. La progression des effectifs de seniors a été un peu moins rapide dans l'Union européenne qu'en France, mais elle s'est accompagnée d'une progression également un peu moins rapide du nombre des 0-64 ans. Au total, **la proportion de seniors est passée de 14 % à 19 % entre 1990 et 2017 dans l'Union européenne**, soit la même hausse qu'en France.

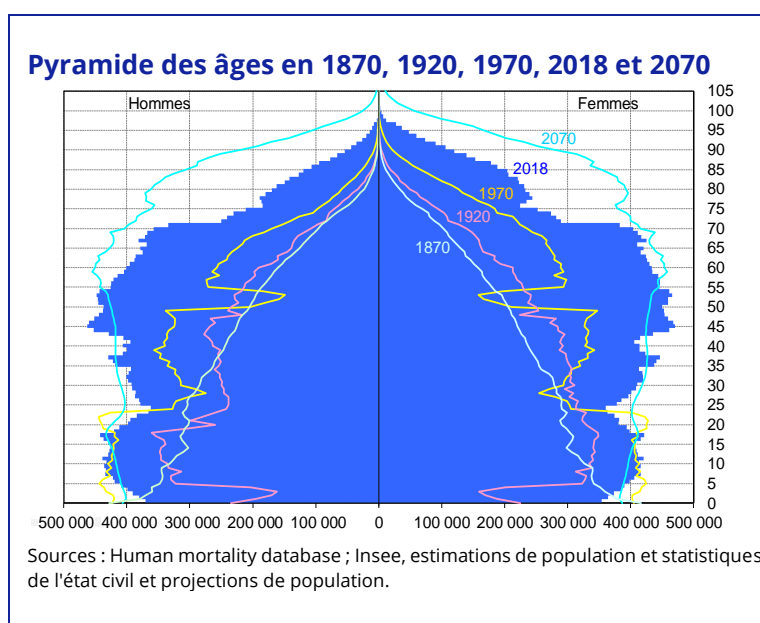
Il devrait y avoir davantage d'hommes parmi les seniors en 2070

Alors que les garçons sont un peu plus nombreux que les filles à la naissance, **47 % des personnes âgées de 65 ans sont des hommes et seulement 23 % de celles de 95 ans**. Si l'écart d'espérance de vie entre femmes et hommes continue de se réduire, la pyramide des âges devrait s'équilibrer davantage d'ici 2070, avec 39 % d'hommes parmi les personnes de 95 ans.

Fort recul de la vie avec les enfants et progression de la vie en couple ou seul

Concernant les modes de vie, l'évolution la plus marquante entre 1968 et 2015 est la **baisse considérable de la proportion de seniors vivant avec un proche** (le plus souvent un enfant) : en 1968, c'était le cas de quatre personnes sur dix à 85 ans, contre moins d'une personne sur dix au même âge en 2015.

À l'inverse, la vie en couple a progressé à tout âge. **Vivre seul est également devenu plus fréquent à presque tous les âges**. Quant à la vie en maison de retraite, elle a diminué avant 87 ans et augmenté après cet âge. Ces évolutions sont probablement dues à la hausse de l'espérance de vie, de l'espérance de vie sans handicap ou gêne, à un désir accru d'indépendance et à une modification de la prise en charge en cas de dépendance.



Qui travaille après 65 ans ?

Les 65 ans ou plus en emploi : une population en forte croissance depuis 2006

Après une baisse continue depuis le début des années 1980, **le taux d'emploi des 65 ans ou plus a fortement augmenté à partir du milieu des années 2000**. Ainsi, **en 2017, il atteint 3,0 % contre 1,1 % en 2006**, soit près de trois fois plus. Cette forte progression s'observe d'abord pour les 65-69 ans (6,6 % en 2017), qui retrouvent un taux comparable à celui du début des années 1980.

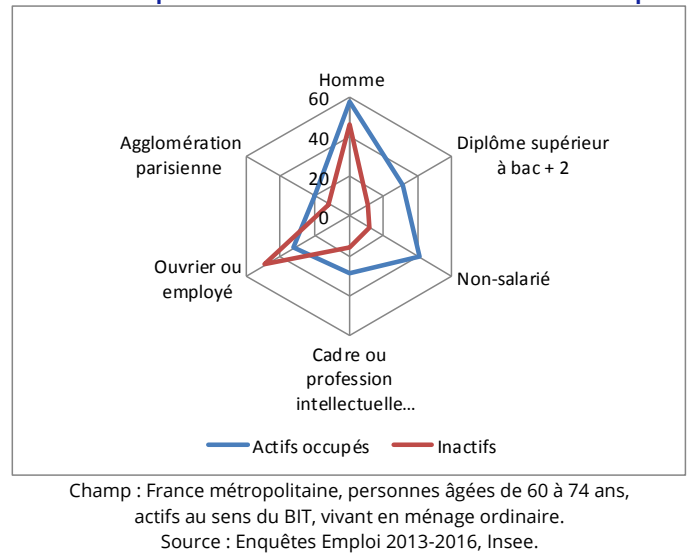
En 2016, **le taux d'emploi diminue continûment avec l'âge après 60 ans** : il passe de 44,0 % à 60 ans à 10,3 % à 65 et 1,6 % à 74 ans. La baisse des taux d'emploi avec l'âge fait apparaître **deux seuils** : autour de 62 ans qui correspond à l'**âge d'ouverture des droits à la retraite** et autour de 65 ans qui correspond (encore en 2016) à l'**âge à partir duquel la pension, lorsque demandée, est versée à taux plein**. Cependant, emploi et retraite ne sont pas inconciliables : 70 % des 65-74 ans en emploi cumulent les deux.

Comparés aux inactifs du même âge, les actifs occupés de 65 à 74 ans sont plus souvent des hommes, diplômés et en meilleure santé

Les 65-74 ans en emploi se distinguent nettement des inactifs du même âge par leurs caractéristiques socio-démographiques. Ce sont plus souvent des **hommes** (58 % des actifs occupés contre 46 % des inactifs) et ils sont **plus diplômés** : 31 % d'entre eux ont un diplôme supérieur à bac + 2 contre 11 % pour les inactifs. Ils sont par ailleurs **en meilleure santé** : 4 % déclarent un mauvais ou très mauvais état de santé (contre 12 % parmi les inactifs) et 32 % être sujet à une maladie chronique (contre 46 %). Ils vivent plus souvent dans l'**agglomération parisienne**.

Les emplois des 65-74 ans diffèrent de ceux qu'occupaient les inactifs du même âge juste avant leur sortie du marché du travail. 29 % des actifs occupés sont **cadres ou professions intellectuelles supérieures** contre 16 % des inactifs. Les **professions libérales** en particulier sont surreprésentées : 11 % des 65-74 ans en emploi exercent une profession libérale contre 1 % chez les inactifs. Les 65-74 ans en emploi sont enfin plus souvent **non-salariés** que les inactifs (41 % contre 12 %).

Caractéristiques des 65-74 ans selon leur statut dans l'emploi



Quatre profils-types d'actifs occupés de 65 à 74 ans se dégagent, largement déterminés par le statut dans l'emploi et le niveau de diplôme

Après 65 ans, la part des emplois à **temps partiel** progresse, de même que la part du non-salariat. Ainsi, 41 % des 65-74 ans en emploi sont non-salariés, contre 24 % des 60-64 ans, avec trois fois plus d'auto-entrepreneurs. Plus de la moitié des 65-74 ans en emploi travaillent à temps partiel, contre un peu moins d'un tiers des 60-64 ans. Cette réduction du temps de travail s'accompagne de **revenus plus faibles**.

Quatre profils d'actifs occupés de 65 à 74 ans se dégagent :

- les employées peu diplômées à temps partiel, plus souvent seules et immigrées (41 %) ;
- les très diplômés et très qualifiés urbains, majoritairement masculins (34 %) ;
- les commerçants, assez peu diplômés (18 %) ;
- les agriculteurs âgés, en commune rurale, et plutôt à temps complet. (7 %).

Le non-salariat et la poursuite de l'activité du conjoint sont les principaux facteurs non pécuniaires associés à la poursuite d'activité après 65 ans

Ce sont les seniors sans limitation dans les activités habituelles, retraités et non-salariés, qui continuent le plus sur leur lancée et restent dans l'emploi après 65 ans. Pour les personnes en couple, le retrait du marché du travail du conjoint sur la période a un effet fortement négatif sur le fait de rester en emploi. Cela traduit qu'**au sein du couple, la décision du départ à la retraite est souvent prise simultanément**.

La génération 1950 : une retraite plus longue et une pension plus élevée que celles des assurés nés en 1944 et 1956

Les transformations rapides du monde du travail, conjuguées à des évolutions législatives relatives au système de retraite, impliquent des différences importantes d'âge de départ à la retraite, de durée de retraite ou de montant de pension entre des générations nées à une douzaine d'années d'intervalle : les générations 1944, 1950 et 1956.

Des carrières de plus en plus complètes pour les deux sexes entre les générations 1944 et 1956

Les **droits à retraite** sont principalement liés au versement de **cotisations vieillesse subordonnées à l'occupation d'un emploi**. Des périodes de chômage, de maladie ou d'invalidité permettent également d'acquérir des droits. Entre les générations 1944 et 1956, le nombre moyen de trimestres validés au cours de la carrière augmente de 141 à 153 pour les hommes et de 109 à 139 pour les femmes. Cette progression se produit essentiellement entre les générations 1944 et 1950 et provient d'abord d'une hausse du nombre de trimestres acquis par l'emploi.

Des carrières complètes aux carrières interrompues : quatre profils d'assurés identifiés

Une classification des parcours professionnels permet d'identifier quatre profils d'assurés. La classe la plus nombreuse (près de la moitié des assurés) est peu différente de la moyenne de la population en termes de parcours professionnels. La deuxième classe (un quart des assurés) rassemble les assurés les plus éloignés de l'emploi, principalement des femmes. La troisième (un quart des assurés) est, à l'inverse de la précédente, constituée d'assurés – principalement des hommes – aux carrières complètes en emploi et aux salaires les plus élevés. La dernière classe (6 % des assurés) regroupe principalement des carrières terminées en invalidité. Si la part de chacun des profils reste pratiquement la même entre les générations 1950 et 1956, les profils de carrières heurtées (classe 2) diminuent nettement entre les générations 1944 et 1950, au profit des carrières moyennes (classe 1).

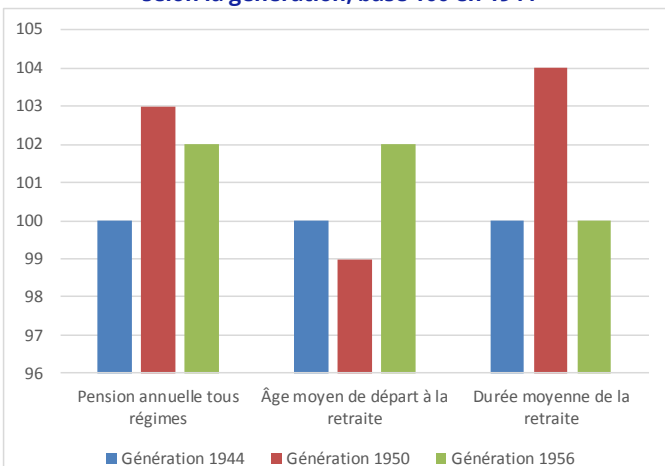
L'âge moyen de départ augmente d'un an entre les générations 1944 et 1956

Pour les femmes comme pour les hommes, l'âge moyen de départ à la retraite diminue d'un peu moins d'un an entre les générations 1944 et 1950, puis augmente d'environ deux ans entre les générations 1950 et 1956. Quelle que soit la génération, **l'âge moyen de départ des hommes est inférieur de près d'un an à celui des femmes**.

La durée de retraite des femmes serait cependant supérieure à celle des hommes, en lien avec une espérance de vie à 60 ans plus élevée. Entre les générations 1944 et 1956, la durée de retraite diminuerait pour les femmes et augmenterait pour les hommes.

La génération 1950 est un point bas des âges moyens de départ à la retraite, dont découlerait une durée moyenne de retraite plus importante.

Évolution des principaux indicateurs de conditions de retraite selon la génération, base 100 en 1944



Champ : retraités du régime général, de la sécurité sociale des indépendants ou de la Mutualité sociale agricole nés en 1944, 1950 ou 1956, en vie à 60 ans.

Lecture : la pension annuelle moyenne tous régimes des assurés, pour la génération 1950, correspond à 103 % de ce qu'elle représentait pour la génération 1944.

Source : Cnav, assurés des générations 1944, 1950 et 1956.

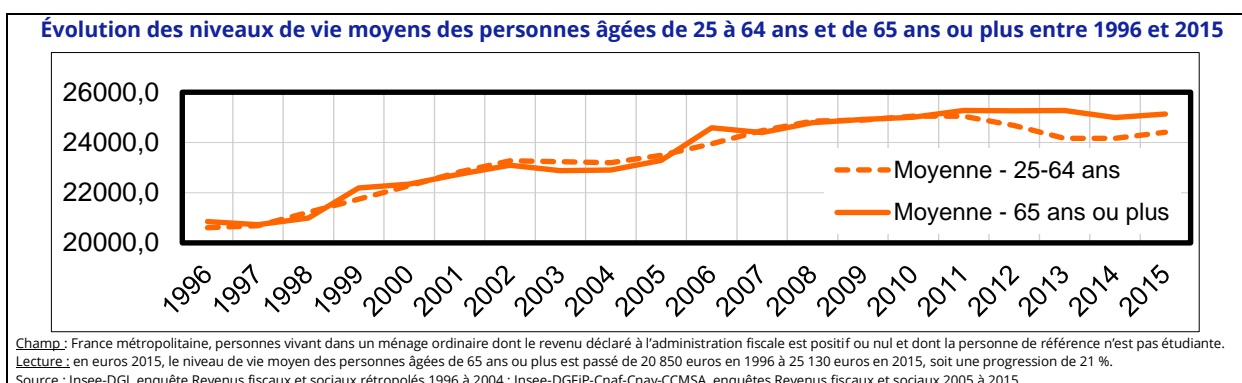
Le montant moyen de la pension augmente fortement pour les femmes mais baisse pour les hommes entre les générations 1944 et 1956

Le **montant moyen de pension** inclut l'ensemble des pensions versées par les régimes de base et les régimes complémentaires. Celui perçu par les femmes représente, selon les générations, entre 50 % et 70 % du montant moyen perçu par les hommes. Cependant, les pensions de retraite des hommes diminuent entre les générations 1944 et 1956, quand celles des femmes augmentent nettement (du fait de carrières plus complètes), impliquant un resserrement progressif des écarts de pension entre les sexes. En restreignant l'analyse aux assurés en emploi en fin de carrière, les pensions apparaissent en nette diminution pour les hommes et sont stables pour les femmes, entre autres à cause de la baisse du rendement du point dans les régimes complémentaires et de l'augmentation du nombre d'années prises en compte dans le calcul du salaire annuel moyen.

Niveau de vie et patrimoine des seniors : la progression au fil des générations semble s'interrompre pour les générations de seniors les plus récentes

Entre 2010 et 2015, le niveau de vie moyen des seniors stagne alors que celui des personnes d'âge actif diminue, après une évolution parallèle depuis 1996

Alors que de 1996 à 2010, le niveau de vie moyen des personnes de 65 ans ou plus a progressé au même rythme que celui des personnes d'âge actif, cette évolution parallèle s'est interrompue en 2011. **Le niveau de vie moyen des seniors reste stable en euros constants entre 2010 et 2015, tandis que celui des 25-64 ans baisse de 3 %.** Cette évolution un peu plus favorable pour les seniors tient à la **plus faible sensibilité de leurs ressources à la conjoncture économique.**



La part des seniors dans les 10 % les plus modestes de la population est deux fois moindre que celle des 25-64 ans

En 2015, environ la moitié des seniors comme des 25-64 ans appartiennent à la première moitié de l'échelle des niveaux de vie de l'ensemble de la population. **Les seniors font cependant deux fois moins souvent que les 25-64 ans partie des 10 % les plus modestes et sont aussi deux fois moins souvent concernés par la pauvreté monétaire**, notamment en raison de l'effet redistributif des dispositifs sociaux ciblés sur les personnes âgées (minimum contributif et minimum vieillesse).

La progression du niveau de vie des seniors au fil des générations observée par le passé s'interrompt pour les générations les plus récentes nées entre 1946 et 1950

Au fil des générations, le niveau de vie des seniors à âge donné a nettement progressé jusqu'aux générations 1941-1945. Cela tient à l'arrivée à 65 ans de personnes avec des **pensions de retraite de plus en plus élevées, en raison de carrières plus complètes et de salaires plus élevés**, ainsi que de la **montée en charge des droits familiaux, des minima de pensions et des régimes complémentaires obligatoires**. Cette tendance semble toutefois s'être interrompue pour les seniors les plus jeunes en 2015, nés entre 1946 et 1950, qui ont un niveau de vie comparable, à âge donné, à celui de la génération 1941-1945.

En 2015, le patrimoine brut moyen des seniors est supérieur de 14 % à celui des 25-64 ans

Ayant eu plus l'occasion d'hériter (c'est le cas d'un senior sur deux) et plus de temps pour se constituer un patrimoine par l'épargne, **les seniors détiennent un patrimoine brut supérieur en moyenne de 14 % à celui des 25-64 ans en 2015**, avec une part plus importante de patrimoine financier. Sur les vingt dernières années, le patrimoine brut hors reste (c'est-à-dire hors biens durables, bijoux, œuvres d'art) moyen des seniors a été multiplié par 2,2 en euros courants, contre 1,9 pour les 25-64 ans. Possédant davantage de patrimoine, les seniors sont les plus à même de faire des donations : les 65 ans ou plus constituent les trois quarts des donateurs, et les 80 ans ou plus un tiers.

L'avancée en âge amène souvent à puiser dans son épargne, conduisant à une baisse du patrimoine à partir d'un certain âge. De ce fait, le patrimoine des ménages dont la personne de référence est âgée de 65 à 69 ans est supérieur en moyenne d'un tiers à celui des ménages dont la personne de référence est âgée de 80 ans ou plus.

L'augmentation du patrimoine des seniors au fil des générations semble aussi s'interrompre pour les générations les plus récentes nées entre 1946 et 1950

Par le passé, le niveau de patrimoine des seniors observé à un âge donné a progressé au fil des générations, grâce à la conjoncture économique favorable et à l'augmentation de la valeur des prix immobiliers. Cette tendance semble s'interrompre pour la génération 1946-1950 : à 65-69 ans, les ménages appartenant à cette génération ont le même montant moyen de patrimoine que les ménages dont la personne de référence est née entre 1941 et 1945.

État de santé et dépendance des seniors

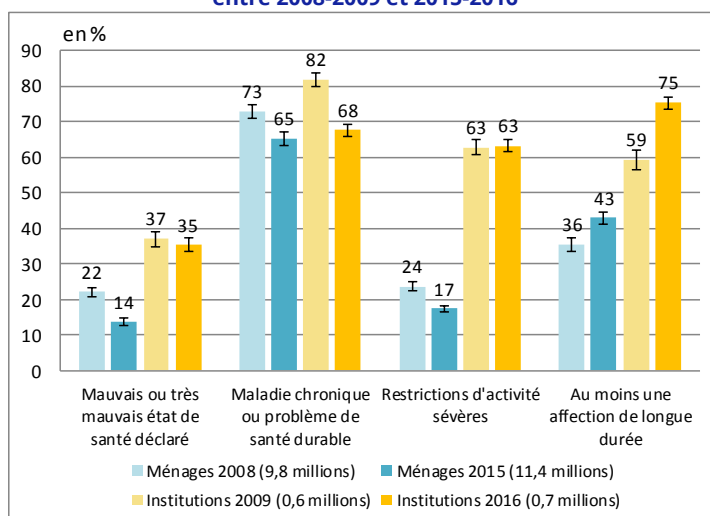
En institution comme à domicile, deux tiers des seniors déclarent avoir une maladie ou un problème de santé chronique ou de caractère durable

En 2015, 6 % des personnes de 65 ans ou plus vivent en institution ; en moyenne plus âgée, cette population déclare plus souvent des **restrictions d'activités sévères** et un **mauvais état de santé** que celle vivant à domicile. À domicile, moins d'un senior sur cinq (17 %) déclare se sentir fortement limité, depuis au moins six mois, dans les activités que les gens font habituellement. En institution, c'est le cas pour plus de six seniors sur dix. De même, **14 % des seniors résidant à domicile se sentent en mauvaise ou très mauvaise santé contre 35 % pour ceux vivant en institution**. Cependant, quel que soit le lieu de vie, à partir de 65 ans, la plupart des personnes estiment avoir des problèmes de santé. En 2015, en institution comme à domicile, deux tiers des seniors déclarent avoir une maladie ou un problème de santé chronique ou de caractère durable.

À domicile comme en institution, les affections des os et articulations sont les problèmes de santé déclarés le plus fréquemment

63 % des seniors à domicile et 54 % de ceux en institution déclarent des **affections relatives aux os ou articulations**. À domicile, déclarées par 43 % des 65 ans ou plus, les **maladies ou problèmes cardiovasculaires** sont le deuxième grand groupe de pathologies le plus fréquent. En institution, les **maladies et problèmes urinaires ou rénaux**, essentiellement l'incontinence urinaire déclarée par 46 % des personnes âgées, arrivent en second. Les **maladies neurologiques**, principalement maladies d'Alzheimer et de Parkinson, y sont aussi très fréquentes (39 % des résidents en institution).

Évolution des indicateurs de santé déclarée et de la part d'ALD selon le lieu de vie entre 2008-2009 et 2015-2016



Champ : France métropolitaine, personnes âgées de 65 ans.

Sources : Insee-Drees, enquête Handicap-Santé, volet Ménages (2008) et volet Institutions (2009) ; Drees, Enquêtes Capacités, Aides et REssources des seniors (CARE) ménages, 2015, et Capacités, Aides et REssources des seniors (CARE) institution, 2016.

Entre 2008 et 2015, la santé déclarée par les seniors vivant à domicile s'est améliorée, pour toutes les tranches d'âge

En 2015, 14 % des seniors vivant à domicile déclaraient se sentir en mauvaise ou très mauvaise santé, soit 8 points de moins qu'en 2008. En institution, l'état de santé déclaré en 2016 est très proche de celui déclaré en 2009. Sur cette période, le recours au dispositif des affections de longue durée (ALD) a augmenté : en 2015-2016, 43 % des seniors à domicile et 75 % de ceux en institution sont en ALD.

Un senior sur quatre à domicile a consommé des médicaments psychotropes dans l'année, trois sur quatre en institution

À domicile, près d'un senior sur deux obtient un score de santé mentale supérieur à 80, traduisant un bien-être psychologique relativement élevé. Ce score est beaucoup moins élevé pour les femmes que pour les hommes. En institution, 24 % des seniors obtiennent un score supérieur à 80. De même, la prise de médicaments psychotropes est trois fois plus fréquente en institution (74 % concernés) qu'à domicile (25 %), ce qui confirme le **moins bon niveau de bien-être psychologique des résidents en institution**, mais traduit aussi une prise en charge plus systématique de ces problèmes au sein des établissements.

La perte d'autonomie a diminué à domicile alors qu'elle a progressé en institution

Entre 2008 et 2015, la prévalence de la dépendance parmi les seniors vivant à domicile a évolué favorablement quels que soient la tranche d'âge ou le sexe considérés. À l'inverse, en institution, la proportion de personnes dépendantes a augmenté quels que soient le sexe et l'âge. Comme la part de personnes hébergées en établissement pour personnes âgées a baissé, il semble que la prévalence de la dépendance a diminué sur l'ensemble de la population.

Les activités des seniors : de moins en moins diversifiées passé 75 ans

Les loisirs représentent près du tiers de la journée des seniors

Après 65 ans, les contraintes familiales ou professionnelles se desserrent, laissant davantage de temps pour les loisirs. **En 2010, les seniors consacrent ainsi près du tiers de leur journée à leurs loisirs** : en moyenne **7 h 33 par jour**, soit 2 h 40 de plus que les personnes âgées de 25 à 64 ans.

Regarder la télévision constitue le principal loisir des seniors : en 2010, ils passent chaque jour 3 h 06 devant le petit écran. En dehors de la télévision, le temps de loisirs des seniors est principalement consacré aux **siestes**, aux **semi-loisirs** (bricolage, jardinage ou soins des animaux), à des **moments d'échange**, à des loisirs à **l'extérieur** du domicile (essentiellement des promenades) et à la **lecture**.

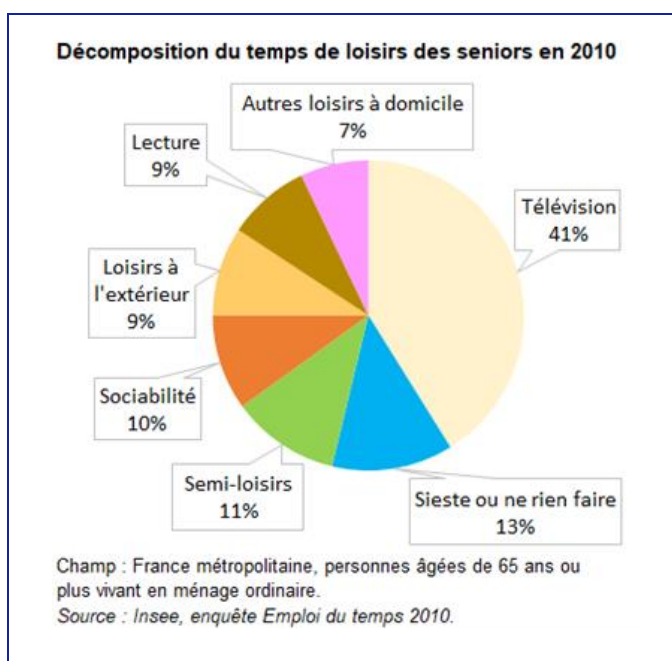
Avant 75 ans, les seniors les plus aisés ont des loisirs plus diversifiés que les plus modestes

Le niveau de vie des seniors influe peu sur la durée totale qu'ils consacrent à leurs loisirs. En revanche, **la composition des loisirs diffère selon le niveau de vie**, et plus particulièrement chez les seniors les plus jeunes. Au sein des 65-74 ans, les 30 % de seniors les plus aisés regardent moins longtemps la télévision que les 30 % les plus modestes (en moyenne 48 minutes de moins chaque jour), mais font davantage de trajets, de travail professionnel ou associatif, d'ordinateur et de lecture. Après 75 ans, la composition des loisirs des seniors se rapproche entre les plus modestes et les plus aisés.

Les occupations « passives » (repos et télévision) augmentent avec l'âge, mais la sociabilité se maintient

L'avancée en âge des seniors s'accompagne d'un accroissement des activités « passives » telles que le repos (sommeil et sieste) et la télévision. Les seniors âgés de 85 ans ou plus dorment ou se reposent en moyenne 1 h 46 de plus par jour que les 65-74 ans et regardent davantage la télévision (+ 37 minutes). Dans un premier temps, la durée des activités réalisées à l'extérieur du domicile diminue fortement entre 65-74 ans et 75-84 ans. Puis dans un second temps, à partir de 85 ans, ce sont les temps consacrés aux tâches domestiques et aux semi-loisirs qui se réduisent.

À l'inverse, **le temps de sociabilité des seniors ne varie pas avec l'avancée en âge : il reste autour de 45 minutes par jour quel que soit l'âge.**



Les seniors se couchent plus tard et regardent davantage la télévision qu'il y a 25 ans

Au fil du temps, les seniors ont progressivement décalé leur heure de coucher. En 1986, près des trois quarts des seniors étaient au lit à 23 heures ; c'est le cas de seulement la moitié d'entre eux en 2010. En conséquence, **les seniors dorment en 2010 moins longtemps qu'en 1986** : une demi-heure de moins pour les 65-74 ans et plus d'une heure de moins après 75 ans, **au profit d'un temps plus important passé devant la télévision.**

Des journées-type nettement différenciées selon le genre, l'âge et le niveau social

Une classification de la composition de la journée des seniors permet d'identifier plusieurs profils de journée de seniors. **Les journées ayant les loisirs les plus diversifiés concernent davantage les catégories supérieures**, tandis que celles qui comportent **uniquement des activités à domicile ou de la télévision caractérisent les seniors plus âgés ou en moins bonne santé**. La typologie montre de forts écarts selon le genre dans la composition des journées des seniors, dans la mesure où le temps consacré aux activités domestiques est principalement effectué par les femmes. En effet, comme chez les actifs, les durées consacrées aux tâches domestiques restent très inégalement réparties chez les seniors en couple. **Les femmes seniors passent en moyenne 4 h 26 par jour à effectuer des tâches domestiques pendant que leurs conjoints masculins n'y consacrent que 1 h 46, soit 2 h 40 de moins chaque jour.**

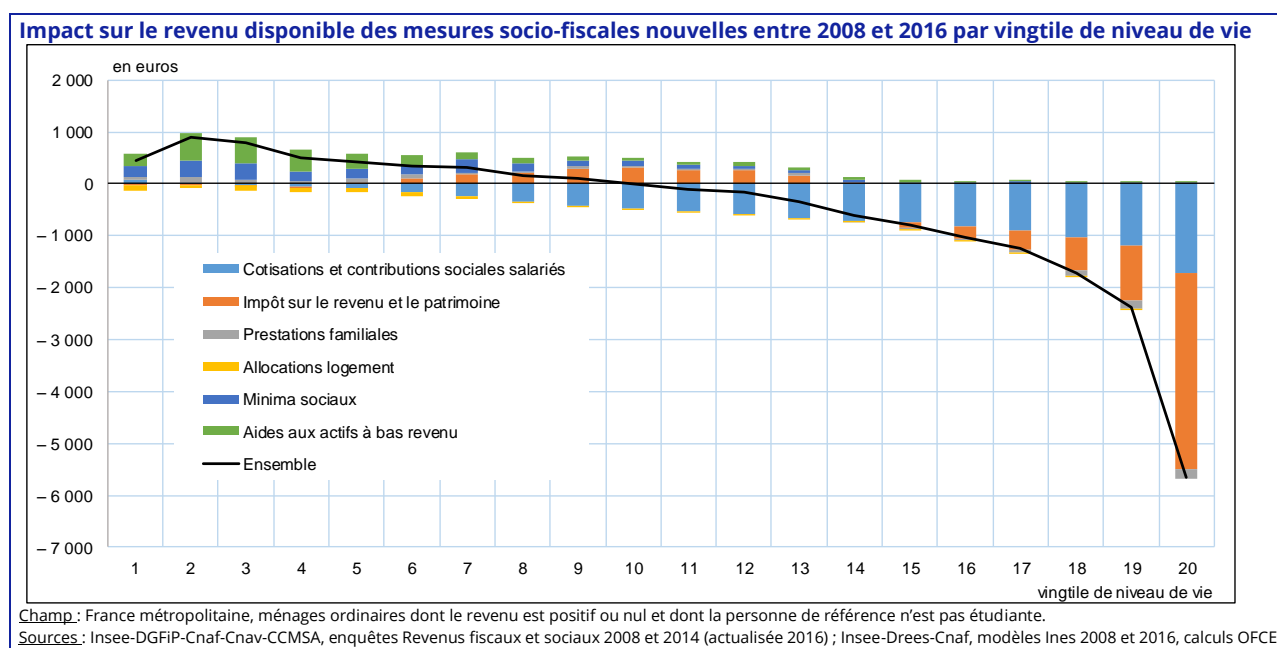
Les dossiers

Entre 2008 et 2016, les réformes sociales et fiscales ont pesé sur le revenu des ménages mais ont renforcé le rôle d'amortisseur social du système redistributif

Selon les simulations du modèle Ines¹, le revenu disponible moyen par ménage en euros constants serait, en 2016, inférieur de 1,2 % à son niveau de 2008. Associées, les modifications de la législation socio-fiscale visant le redressement structurel des comptes publics engagées suite à la crise économique, la dégradation du marché du travail et les évolutions démographiques ont contribué à réduire le revenu disponible moyen des ménages de 2,4 %. Simultanément, d'autres facteurs, non pris en compte dans l'analyse, ont accru le revenu disponible des ménages de 1,2 %. Si les évolutions du chômage et du temps partiel ont eu un effet nul sur la moyenne du pouvoir d'achat du revenu disponible, **les ménages ayant un niveau de vie inférieur à la médiane ont subi les effets de la dégradation du marché du travail. A contrario, ces derniers ont vu leur revenu disponible soutenu par les modifications de la législation socio-fiscale.** Alors que les ménages les plus aisés ont été mis à contribution – les 5 % du haut de la distribution ont vu leur revenu disponible annuel diminuer de 5 640 euros –, **les 5 % les plus modestes ont vu leur revenu disponible annuel s'accroître de plus de 450 euros et les 5 % au-dessus l'ont vu s'accroître de 890 euros du fait des réformes des prestations** (revalorisation des minima sociaux, création de la prime d'activité, etc.). **En moyenne, le revenu disponible des ménages aurait été supérieur de 1,4 % en 2016 sans les réformes socio-fiscales intervenues entre 2008 et 2016.**

Entre 2008 et 2016, les mesures socio-fiscales nouvelles ont amputé le revenu disponible des ménages

Selon les simulations du modèle Ines, **les mesures nouvelles en prélèvements et prestations sociales prises entre 2008 et 2016 ont réduit le revenu disponible des ménages de 14,3 milliards d'euros, soit 1,4 %, ou 510 euros par ménage.** Sans elles, à distribution de revenu primaire, à caractéristiques socio-démographiques et à situation du marché du travail inchangées, les prélèvements inclus dans le champ de l'analyse auraient été inférieurs de 21,2 milliards d'euros au niveau effectivement constaté en 2016, soit en moyenne 750 euros par ménage. Les prestations sociales auraient, elles, été inférieures de 250 euros par ménage en moyenne.



Entre 2008 et 2016, les réformes des prélèvements et prestations ont participé à la réduction des inégalités

Les 5 % de ménages les plus modestes ont principalement bénéficié de **revalorisations des minima sociaux supérieures à l'inflation** (+ 210 euros en moyenne par ménage) et du **renforcement des dispositifs d'aide aux actifs à bas revenu** (+ 230 euros). Ils ont également bénéficié des **revalorisations de certaines prestations**

¹ Le modèle Ines simule les effets de la législation sociale et fiscale française. Il évalue en particulier l'impact budgétaire et redistributif de réformes portant sur les prélèvements et prestations sociales, réformes déjà mises en œuvre ou en cours de discussion.

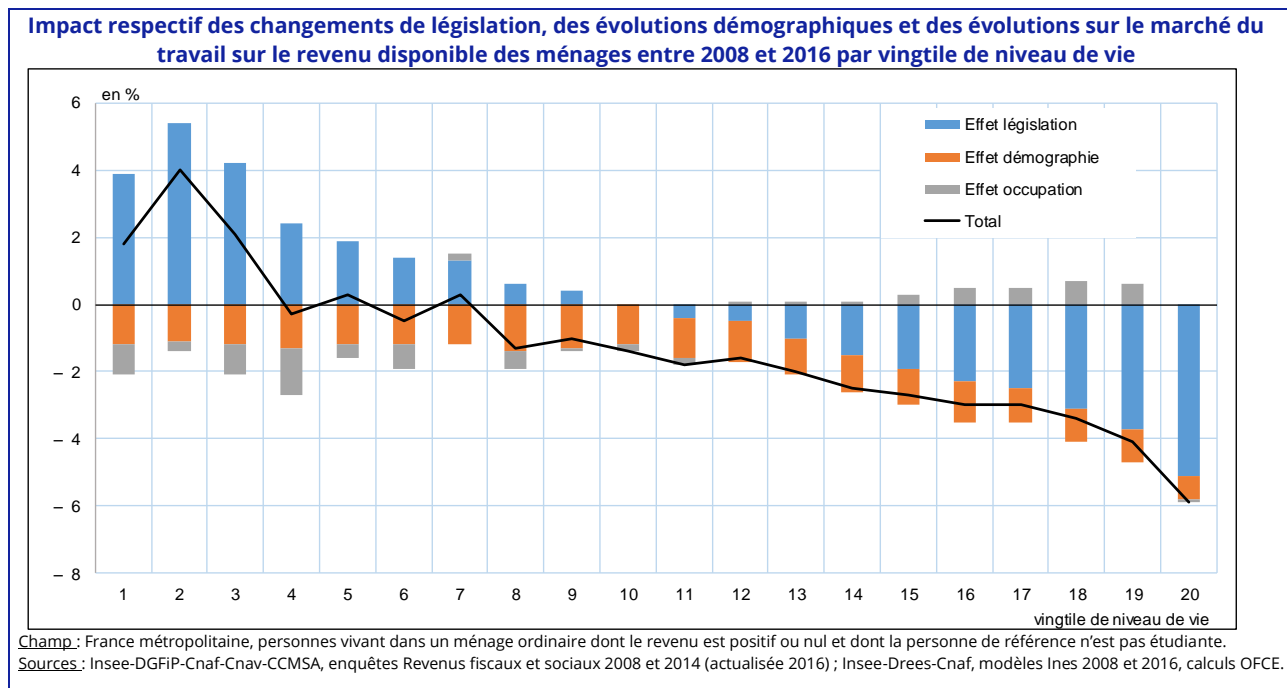
familiales (+ 80 euros). À l'inverse, les mesures visant à contenir la dépense en aides personnelles au logement a amputé leur revenu disponible d'en moyenne 100 euros par ménage. Les 5 % de ménages les plus aisés ont principalement pâti de la hausse des contributions et cotisations sociales (- 1 720 euros en moyenne par ménage) et de celle des impôts sur le revenu et le patrimoine (- 3 790 euros).

Entre 2008 et 2016, les mesures nouvelles ont eu un impact différencié selon la composition du revenu disponible des ménages

Les 5 % de ménages les plus modestes enregistrent en moyenne un gain de 450 euros (+ 3,9 %) à la mise en place des mesures nouvelles, mais seuls deux sur trois y ont effectivement gagné. Les perdants sont en particulier des ménages ne percevant pas de minima sociaux, mais allocataires d'aides personnelles au logement. **À l'inverse, si les 5 % de ménages les plus aisés ont perdu en moyenne 5 640 euros de revenu disponible (- 5,1 %)**, certains de ces ménages ont gagné à la mise en place des mesures nouvelles. C'est le cas notamment des indépendants au niveau de vie aisé, qui ont, pour certains, vu leurs cotisations sociales baisser.

Entre 2008 et 2016, la hausse du chômage et du temps partiel ont augmenté les inégalités

La hausse du chômage et du temps partiel subi ou choisi a amputé le revenu disponible des ménages ayant un niveau de vie inférieur à la médiane. En revanche, la hausse de la part des cadres et des professions intermédiaires s'est traduite en moyenne par une hausse du revenu disponible pour les ménages se situant dans la moitié supérieure de l'échelle des niveaux de vie. Au total, ces différents changements intervenus sur le marché du travail n'ont pas eu d'impact sur le revenu disponible moyen par ménage.



Entre 2008 et 2016, les réformes des prélèvements et prestations ont accentué la baisse du revenu disponible liée à la crise économique

Entre 2008 et 2016, le revenu disponible moyen des ménages a reculé de l'ordre de 440 euros annuels selon les simulations du modèle Ines. **Les changements de la législation socio-fiscale expliqueraient une baisse du revenu disponible moyen des ménages de 510 euros, alors que les hausses du chômage et du temps partiel**, ainsi que les changements dans la structure des catégories socioprofessionnelles pris en compte dans l'analyse, n'auraient au total pas eu d'impact significatif sur le revenu disponible moyen. La baisse du revenu disponible moyen par ménage aurait été accentuée de 400 euros (- 1,1 %), du fait des évolutions démographiques retenues (baisse du nombre d'adultes par ménage et hausse de la part des ménages percevant une retraite). Les trois facteurs mesurés expliqueraient donc une baisse moyenne du revenu disponible de 930 euros. Simultanément, d'autres facteurs, non pris en compte dans l'analyse, parmi lesquels l'évolution des revenus primaires, ont impacté le revenu disponible des ménages à la hausse, puisque celui-ci ne s'est contracté en moyenne que de 1,2 % sur la période.

Les réformes des prestations et prélèvements mises en œuvre en 2017 ont un impact quasi nul sur les inégalités de niveau de vie

Par rapport à une situation où elles n'auraient pas été mises en œuvre, les nouvelles mesures sociales et fiscales intervenues en 2017 augmentent légèrement, de 0,4 % en année pleine, le niveau de vie des 10 % de personnes les plus modestes. L'effet de ces mesures sur le niveau de vie de l'ensemble de la population est neutre. Pour autant, chaque mesure a des effets différents selon la position des ménages au sein de l'échelle des niveaux de vie et selon leur configuration familiale. Les 10 % de personnes les plus modestes bénéficient ainsi de la mise en place de la garantie jeunes ainsi que d'une nouvelle revalorisation exceptionnelle du RSA et de certaines prestations familiales, mais sont pénalisées par la baisse du montant des aides au logement. À l'autre extrémité de l'échelle des niveaux de vie, les 20 % de personnes les plus aisées sont principalement touchées par la hausse des taux de cotisation vieillesse. Cette hausse pénalise aussi les ménages de niveau de vie intermédiaire, mais ceux-ci bénéficient également d'une réduction d'impôt exceptionnelle de 20 %. Au total, l'ensemble des réformes de 2017 a un impact quasi nul sur les inégalités de niveau de vie.

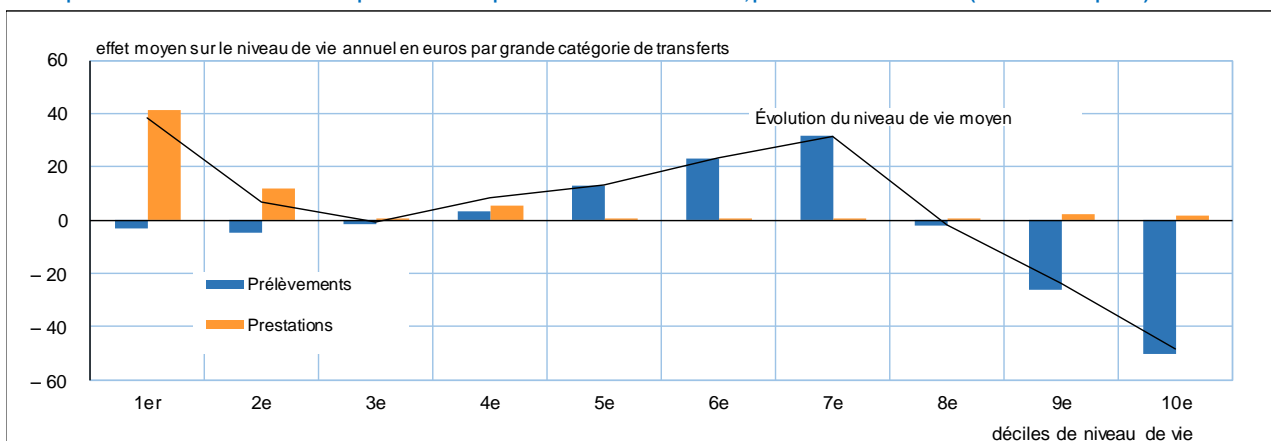
Les nouvelles mesures de 2017 augmentent très légèrement le niveau de vie des 10 % de personnes les plus modestes...

Si aucune mesure nouvelle n'avait été mise en œuvre en 2017, le niveau de vie moyen de la population aurait été le même. L'effet des mesures est cependant différencié selon la position dans l'échelle des niveaux de vie : en année pleine, les mesures nouvelles entraînent une hausse du niveau de vie de 0,4 % pour les 10 % de personnes les plus modestes mais une baisse de 0,1 % pour les 20 % les plus aisées.

...mais ont un impact quasi nul sur les inégalités globales

Prises dans leur ensemble, les mesures de 2017 ont un impact quasi nul sur les inégalités globales, car les mesures augmentant les inégalités compensent celles les réduisant. Les mesures les plus importantes en termes de masses financières concernent les prélèvements mais elles ont des effets redistributifs faibles car elles sont peu ou pas ciblées. Les réformes des prestations engagent des masses financières moins importantes, mais jouent davantage sur les inégalités en raison de leur plus fort ciblage. En particulier, la mise en place de la garantie jeunes, la revalorisation exceptionnelle du RSA et la revalorisation de l'allocation de soutien familial et de la majoration du complément familial ont un impact à la baisse sur les inégalités. D'autres réformes des prestations ont un impact à la hausse sur les inégalités, en particulier la baisse des aides au logement.

Décomposition de l'effet des réformes des prélèvements et prestations sur le niveau de vie, par décile de niveau de vie (effet en année pleine)



Champ : France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : les mesures de 2017, une fois montées en charge, engendrent une hausse du niveau de vie de 38 euros en moyenne pour les personnes du 1^{er} décile. Ce supplément se décompose en un gain de 41 euros lié aux mesures sur les prestations et une perte de 3 euros liée aux mesures sur les prélèvements.
Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015 (actualisée 2017) ; Insee-Drees-Cnaf, modèle Ines 2017, calculs Drees et Insee.

La hausse des cotisations vieillesse pour tous les actifs occupés se poursuit

Les taux de cotisation vieillesse poursuivent leur augmentation en 2017 pour tous les actifs occupés. Comme en 2016, près de 18 millions de ménages sont concernés par ces relèvements de cotisations. L'impact à la baisse sur

le revenu disponible total est important : 1,04 milliard d'euros (soit une perte moyenne annuelle de revenu disponible de 60 euros par ménage concerné). Cet impact est toutefois moindre qu'en 2016 car, pour les salariés du privé, seuls les taux de cotisation déplafonnée sont en hausse en 2017.

La réduction exceptionnelle de l'impôt sur le revenu pour certains foyers bénéficie aux ménages de niveau de vie intermédiaire

La principale mesure fiscale mise en œuvre en 2017 consiste en une **réduction exceptionnelle de l'impôt sur le revenu de 20 %**, en cas de revenu fiscal de référence inférieur à 20 500 euros pour les célibataires et à 41 000 euros pour les couples. Elle met en jeu une masse financière importante (près de 1 milliard d'euros) et bénéficie à un nombre élevé de ménages (6,5 millions, soit un gain annuel de revenu disponible de 150 euros par ménage concerné). **Son impact sur les inégalités reste limité, car elle n'est pas ciblée sur les foyers les plus modestes (non imposables) mais sur ceux au niveau de vie intermédiaire.**

Les bénéficiaires de la garantie jeunes appartiennent aux 40 % de personnes les plus modestes

La **garantie jeunes** a été généralisée à l'ensemble du territoire au 1er janvier 2017, après un déploiement progressif à titre expérimental. C'est à cette date qu'elle cesse d'être une mesure locale et devient une mesure nationale : elle est de ce fait considérée ici comme une mesure nouvelle de 2017. **L'aide financière associée à la garantie jeunes augmente en 2017 le revenu disponible total de 250 millions d'euros**, par rapport à une situation où elle n'existerait pas. Elle ne concerne que 50 000 ménages, mais entraîne un gain moyen de revenu disponible important pour les ménages concernés. Ces ménages sont concentrés dans les quatre premiers déciles de niveau de vie. La garantie jeunes joue donc à la baisse sur les inégalités.

Les revalorisations de certaines prestations familiales et du RSA bénéficient aux 20 % de personnes les plus modestes

Les mesures prises dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale adopté en janvier 2013 se sont poursuivies en 2017. **Le RSA a été revalorisé de manière exceptionnelle au 1er septembre 2017**, pour la dernière année (+ 1,62 %). **Cela représente une augmentation du revenu disponible total de 240 millions d'euros pour 2,5 millions de ménages. Très ciblée sur les plus modestes, cette mesure réduit les inégalités.** Les revalorisations de l'allocation de soutien familial et de la majoration du complément familial viennent aussi augmenter le niveau de vie des familles modestes et jouent à la baisse sur les inégalités. Pour les 970 000 ménages concernés, cela représente un gain annuel moyen de 140 euros de revenu disponible.

La baisse des allocations logement pénalise les 30 % de personnes les plus modestes

Plusieurs réformes de 2017 ont affecté les prestations sociales dans le but, notamment, de **maîtriser les dépenses publiques**. La principale d'entre elles en termes d'effet redistributif est la **diminution des aides au logement de 5 euros par mois pour l'ensemble des ménages bénéficiaires**, à partir du 1er octobre 2017. Considérée en année pleine (une fois pleinement montée en charge), **cette réforme concerne 5,05 millions de ménages et réduit leur revenu disponible de 60 euros en année pleine**. La baisse des aides au logement est ainsi la réforme de 2017 qui joue le plus à la hausse sur les inégalités de niveau de vie.

Rendement et effet moyen des mesures de 2017 (effet en année pleine)					
	Effet sur le revenu disponible total (en millions d'euros)	Nombre de ménages gagnants (en milliers)	Nombre de ménages perdants (en milliers)	Effet moyen sur le revenu disponible annuel par ménage concerné (en euros)	Effet moyen sur le niveau de vie annuel par ménage concerné (en euros)
Mesures concernant les prélèvements	60	6 400	14 070	0	10
Cotisations sociales	-880	850	17 430	-50	-30
<i>dont hausse des taux de cotisation vieillesse</i>	<i>-1 040</i>	<i>0</i>	<i>17 740</i>	<i>-60</i>	<i>-40</i>
Impôt sur le revenu	950	6 480	820	130	90
<i>dont réduction d'impôt exceptionnelle de 20 % pour certains foyers</i>	<i>980</i>	<i>6 500</i>	<i>0</i>	<i>150</i>	<i>100</i>
Mesures concernant les prestations sociales	190	2 730	4 760	30	0
Prestations familiales	130	990	1 740	50	20
<i>dont revalorisation de l'ASF et de la majoration du complément familial</i>	<i>140</i>	<i>970</i>	<i>0</i>	<i>140</i>	<i>60</i>
Minima sociaux	360	2 490	140	130	70
<i>dont revalorisation exceptionnelle du RSA</i>	<i>240</i>	<i>2 510</i>	<i>0</i>	<i>100</i>	<i>60</i>
<i>dont mise en place de la garantie jeunes</i>	<i>250</i>	<i>50</i>	<i>0</i>	<i>5 180</i>	<i>2 610</i>
Allocations logement	-290	10	5 040	-60	-40
Ensemble des mesures nouvelles	260	8 400	14 510	10	10

Champ : France métropolitaine, ménages ordinaires dont le revenu est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.
Lecture : la revalorisation exceptionnelle du RSA a augmenté le revenu disponible de l'ensemble des ménages de 240 millions d'euros. Cette mesure a bénéficié à 2,51 millions de ménages en augmentant en moyenne leur revenu disponible de 100 euros, soit 60 euros par unité de consommation.
Note : la mise en place de la garantie jeunes est considérée ici comme une mesure nouvelle de 2017 et la baisse des allocations logement est considérée en année pleine
Sources : Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2015 (actualisée 2017) ; Insee-Drees-Chnaf, modèle Ines 2017, calculs Drees et Insee.

L'Insee et la statistique publique

Un objectif principal : éclairer le débat économique et social

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Ces informations intéressent les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les médias, les enseignants et les particuliers. Elles leur permettent d'enrichir leurs connaissances, d'effectuer des études, de faire des prévisions et de prendre des décisions.

L'Insee : Institut National de la Statistique et des Études Économiques

L'Insee est une direction générale du ministère de l'Économie et des finances implantée dans l'ensemble du territoire français, dont les salariés sont des agents de l'État. L'Insee est soumis aux règles de la comptabilité publique et ses crédits sont inscrits au budget général de l'État.

L'Insee conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle. Dans son article 1^{er}, la loi statistique française stipule que « la conception, la production et la diffusion des statistiques publiques sont effectuées en toute indépendance professionnelle ». L'Autorité de la statistique publique, créée par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008, veille notamment au respect du principe d'indépendance.

L'Insee coordonne les travaux du service statistique public

Le service statistique public est composé de l'Insee et des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. L'Insee et les SSM décident, dans le cadre d'une coordination assurée par l'institut, des méthodes, des normes et des procédures pour l'établissement des statistiques et leur publication.

L'Insee dans les instances communautaires et internationales

L'Insee travaille quotidiennement avec Eurostat (Office statistique des communautés européennes) et ses homologues de l'Union européenne. Il contribue ainsi à l'édification de l'espace statistique communautaire de l'Union. L'Insee collabore aussi aux travaux statistiques de l'ONU (Organisation des Nations unies), du FMI (Fonds monétaire international), de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) et de la Banque mondiale. Il est membre de la commission statistique de l'ONU, de sa commission économique pour l'Europe, ainsi que du comité des statistiques de l'OCDE.

Un peu d'histoire ...

L'institut national de la statistique et des études économiques - l'Insee - a été créé par la loi de finances du 27 avril 1946 (art. 32 et 33). La nouvelle institution reprenait alors une activité de statistique publique qui s'était exercée sans discontinuité depuis 1833.

L'Insee aujourd'hui est organisé en cinq grandes directions

- La direction de la méthodologie et de la coordination statistique et internationale
- La direction des statistiques d'entreprises
- La direction des statistiques démographiques et sociales
- La direction des études et synthèses économiques
- La direction de la diffusion et de l'action régionale

Par ailleurs, l'Insee est présent en région avec l'ensemble de ses directions régionales.

Bureau de presse

Les horaires du Bureau de presse

Du lundi au jeudi : 9h30-12h30 / 14h00-18h00

Vendredi : 9h30-12h30 / 14h00-17h30

Contact Bureau de presse

bureau-de-presse@insee.fr

01 87 69 57 57

Retrouvez l'Insee sur :

www.insee.fr

Twitter : @InseeFr

